

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS D'URBANISME 346-2024 et 347-2024

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, greffière de la Ville de Cookshire-Eaton :

QUE le conseil municipal a adopté, lors d'une séance ordinaire tenue le 3 juin 2024, les règlements suivants :

- *Règlement numéro 346-2024 amendant le Plan d'urbanisme numéro 285-2021 de la Ville de Cookshire-Eaton;*
- *Règlement numéro 347-2024 amendant le Règlement de zonage numéro 286-2021 de la Ville de Cookshire-Eaton;*

QUE la MRC du Haut-Saint-François a émis le certificat de conformité au schéma d'aménagement pour l'ensemble de ces règlements le 19 mars 2025;

QUE lesdits règlements sont actuellement déposés au site Internet de la Ville dans le répertoire des règlements municipaux au <https://cookshire-eaton.qc.ca/citoyens/services-municipaux/reglementation/> ainsi qu'au bureau de l'Hôtel de Ville situé au 220, rue Principale Est à Cookshire-Eaton, où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance sur rendez-vous (greffe.cookshire-eaton@hsfqc.ca ou 819 560-8585 poste 2303).

Donné à Cookshire-Eaton, ce 27 mars 2025.

La greffière,
Françoise Ruel